

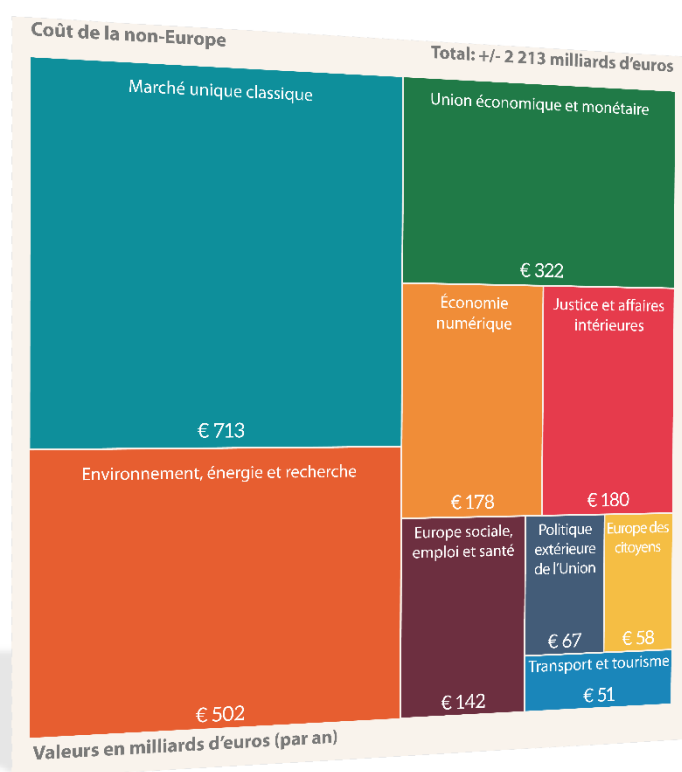
---

# Un gain potentiel de 2 000 milliards d'euros pour l'Europe

---

## Évaluer le coût de la non-Europe 2019-2024

---



### EXTRAIT DE L'ÉTUDE

EPRS | Service de recherche du Parlement européen



# Un gain potentiel de 2 000 milliards d'euros pour l'Europe

Évaluer le coût de la non-Europe  
2019-2024

## EXTRAIT DE L'ÉTUDE

Le présent document est extrait d'une étude rassemblant les travaux en cours sur un projet à long terme visant à évaluer et à analyser le «coût de la non-Europe» dans plusieurs domaines stratégiques. Conceptualisée par le Parlement européen dans les années 80, cette notion est utilisée dans le présent document pour quantifier les gains d'efficacité qui pourraient être générés dans l'économie européenne actuelle grâce à la mise en œuvre d'une série d'initiatives récemment préconisées par le Parlement, lesquelles vont de l'élargissement et de l'approfondissement du marché unique numérique à une systématisation accrue de la coordination des politiques nationales et européennes en matière de défense ainsi qu'à un renforcement de la coordination aux fins de la lutte contre l'évasion fiscale des entreprises. Les bénéfices sont mesurés principalement en termes de produit intérieur brut (PIB) supplémentaire généré ou d'utilisation plus rationnelle des ressources publiques.

Les résultats indiquent que des gains potentiels de plus de 2 200 milliards d'euros pourraient être réalisés pour l'économie européenne [Europe des Vingt-huit (EU-28)] si les mesures politiques recommandées par le Parlement dans une série de domaines spécifiques venaient à être adoptées par les institutions de l'Union, puis pleinement mises en œuvre au cours de la décennie 2019-2029. Il s'agirait, dans les faits, d'un «dividende » de 2 200 milliards d'euros, représentant une augmentation de quelque 14 % du PIB total de l'Union (ce dernier étant de 15,3 billions d'euros en 2017). L'étude se veut une contribution au débat en cours sur les priorités d'action de l'Union européenne pendant le prochain cycle institutionnel quinquennal, qui couvrira la période 2019-2024.

**AUTEUR:**

**Anthony Teasdale**

Adresse électronique: [EPRS-EuropeanAddedValue@ep.europa.eu](mailto:EPRS-EuropeanAddedValue@ep.europa.eu)

**DOCUMENT RÉDIGÉ PAR:**

Micaela Del Monte, Tatjana Evas, Aleksandra Heflich, Niombo Lomba, Klaus Müller, Cecilia Navarra, Jerome Saulnier, Elodie Thirion et Wouter Van Ballegooij (unité Valeur ajoutée européenne); Tania Latici et Laura Puccio (Service de recherche pour les députés).

Les auteurs souhaitent remercier Charalampos Avlakitotis et Federico Brovelli, stagiaires à l'unité Valeur ajoutée européenne, pour leur aide dans les recherches.

Direction générale des services de recherche parlementaire (EPRS),  
Parlement européen.

*Avec le soutien de:*

Cellule d'innovation du Parlement européen;  
Cabinet du Secrétaire général; et  
Parlement européen.

**VERSIONS LINGUISTIQUES:**

Original: EN

Manuscrit achevé en avril 2019  
Bruxelles, © Union européenne, 2019

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

Le présent document est rédigé à l'attention des députés et du personnel du Parlement européen dans le but de les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu de ce document relève de la responsabilité exclusive des auteurs et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable du Parlement et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

PE 631.745  
ISBN: 978-92-846-4998-3  
DOI: 10.2861/139979  
CAT: QA-02-19-215-FR-N

# ***Un gain potentiel de 2 000 milliards d'euros pour l'Europe: Évaluer le coût de la non-Europe 2019-2024***

## **Introduction**

### **Synthèse**

L'action commune de l'Union européenne peut apporter des bénéfices considérables aux citoyens. À titre d'exemple, le marché unique tel qu'il existe à l'heure actuelle et dont la construction a nécessité plusieurs dizaines d'années, a déjà donné une impulsion de plus de 5 % à l'économie européenne (UE-28) en proposant un plus large éventail de produits et services aux consommateurs, en accroissant les économies d'échelle pour les producteurs et en renforçant le commerce, l'investissement et l'emploi. Dans de nombreux domaines d'action (du transport à la recherche, ou de l'économie numérique à la justice en passant par les affaires sociales), l'action commune pourrait être consolidée ou de nouvelles mesures pourraient être adoptées de sorte à créer des retombées économiques positives.

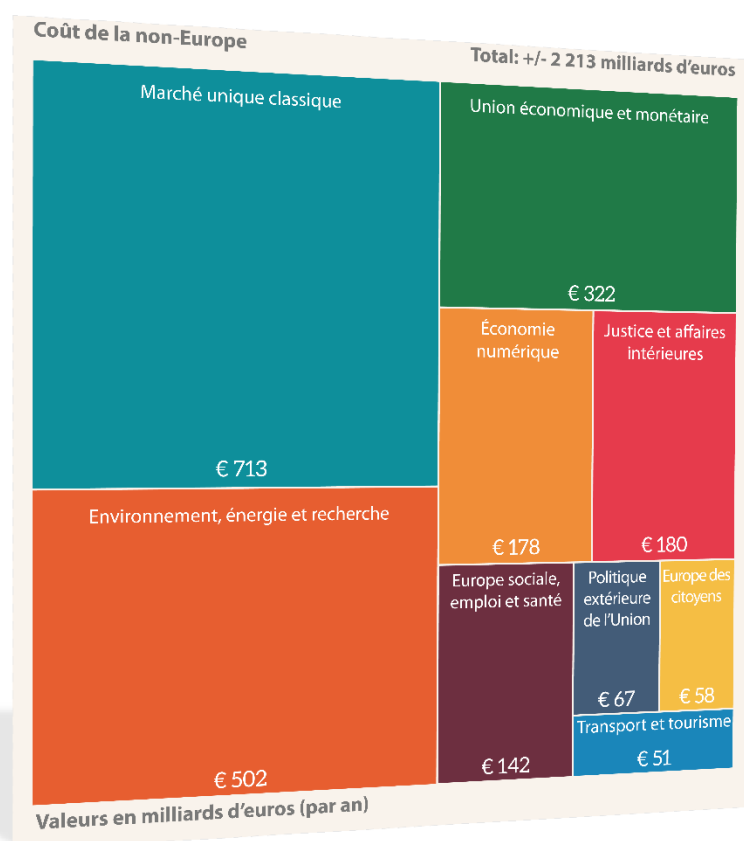
Depuis 2012, l'unité Valeur ajoutée européenne du Parlement européen s'emploie à évaluer les gains économiques potentiels des initiatives stratégiques favorisées par le Parlement susceptibles d'améliorer les performances économiques européennes au fil du temps. Ces gains (en terme de valeur ajoutée européenne) proviennent soit du produit intérieur brut (PIB) supplémentaire généré, soit d'une affectation plus rationnelle des ressources publiques disponibles, grâce à une meilleure coordination des dépenses publiques aux échelles nationale et européenne. La dernière analyse semble indiquer que des gains potentiels de plus de **2 200 milliards d'euros** pourraient être réalisés pour l'économie européenne (UE-28) si les mesures politiques recommandées par le Parlement dans une série de domaines spécifiques venaient à être adoptées par les institutions de l'Union, puis pleinement mises en œuvre au cours de la décennie 2019-2029. Il s'agirait, en effet, d'un «dividende» de 2 000 milliards d'euros, représentant une augmentation de quelque **14 % du PIB total de l'Union** (soit 2 200 milliards d'euros sur les 15 300 milliards enregistrés en 2017).

Les **dix grands pôles de politique** dans lesquels une action commune accrue serait en mesure de stimuler l'économie européenne (à hauteur de 2 213 milliards d'euros) sont énumérés ci-dessous et représentés sous la forme d'un graphique intitulé «Coût de la non-Europe» présenté sur la page suivante:

- marché unique classique (713 milliards d'euros),
- économie numérique (178 milliards d'euros),
- Union Économique et Monétaire (UEM) (322 milliards d'euros),
- environnement, énergie et recherche (502 milliards d'euros),
- transport et tourisme (51 milliards d'euros),
- Europe sociale, emploi et santé (142 milliards d'euros),

- Europe des citoyens (58 milliards d'euros),
- justice et affaires intérieures — Migration et frontières (55 milliards d'euros),
- justice et affaires intérieures — Sécurité et droits fondamentaux (125 milliards d'euros),
- politique extérieure de l'Union (67 milliards d'euros).

Ces dix pôles peuvent à leur tour être divisés en **50 domaines d'action spécifiques** qui constituent les blocs fondamentaux de la présente analyse. Ils sont présentés sous une forme synoptique sous le titre «Dernière analyse en date» ci-dessous. Dans la section suivante, le lecteur trouvera un résumé concis des gains économiques potentiels dans chacun de ces 50 domaines. Puis, au fil des plus de 200 pages suivantes, les 50 domaines d'action sont tour à tour développés dans le détail et assortis de liens hypertextes redirigeant vers les études pertinentes menées tant par le Service de recherche du Parlement européen (EPRS) que par des organes extérieurs. Au terme du présent document figure un tableau indiquant l'évolution des montants auxquels pourrait s'élever la valeur ajoutée européenne, classés par domaine d'action, selon les éditions successives de cette étude depuis 2014.



## Contexte

La notion de «non-Europe» a été conceptualisée et développée au Parlement européen au début des années 80, dans un rapport commandé (par sa commission spéciale sur la relance de l'économie européenne) à deux économistes de premier plan, à savoir Michel Albert et James Ball. Dans ce rapport, intitulé *Towards European Economic Recovery in the 1980s* (Vers la relance de l'économie

européenne dans les années 80), publié en août 1983, les auteurs défendent l'idée que l'absence d'un marché véritablement commun, associée à d'autres obstacles au commerce intraeuropéen, a systématiquement freiné l'économie européenne, dont la sous-performance (par rapport à son potentiel) équivaldrait à près d'une semaine de travail par an, en moyenne, pour chaque travailleur, pour un coût s'élevant approximativement à 2 % du PIB.

Ce «coût de la non-Europe» a largement motivé le lancement d'un programme législatif détaillé visant à compléter le marché unique dans le courant des huit premières années de la Commission Delors, à partir de janvier 1985. Les dépenses qui pourraient être évitées grâce à l'achèvement du marché unique ont été plus précisément quantifiées dans le rapport historique dit «Cecchini», publié par la Commission européenne en avril 1988. Intitulé *Le coût de la non-Europe dans le marché unique*, ce rapport indiquait que le gain potentiel pour l'économie européenne serait de l'ordre de 4,5 % (et potentiellement de 6,5 %) du PIB. Selon des analyses menées ultérieurement sur l'incidence économique de plus de 3 500 mesures adoptées au niveau de l'Union au cours de la période qui s'est écoulée depuis le milieu des années 80, le PIB européen aurait été augmenté de plus de 5 % (soit environ 1 500 euros par an et par citoyen) - cette valeur fluctuant, selon les calculs entre 1,7 % et 8,5 %.

La notion de «coût de la non-Europe» n'est pas uniquement applicable au marché unique, bien qu'il soit peut-être plus facile de la quantifier dans ce domaine d'action spécifique que dans d'autres secteurs. Elle repose principalement sur le fait que l'absence d'action commune au niveau européen peut entraîner, dans un secteur donné, une perte d'efficacité de l'économie globale et/ou la non-réalisation d'un bien public collectif qui pourrait autrement exister. Cette notion de «coût de la non-Europe» est étroitement liée à celle de «valeur ajoutée européenne», dans la mesure où cette dernière vise à cerner le bénéfice collectif qui découlerait de la mise en œuvre de mesures stratégiques au niveau européen dans un domaine particulier, tandis que la première s'emploie à estimer le gain collectif qui est perdu en l'absence de ces mesures.

## **L'état du processus d'évaluation**

L'effet multiplicateur potentiel de l'approfondissement des mesures européennes existantes ou de l'adoption de nouvelles initiatives reste considérable. Depuis 2012, l'unité Valeur ajoutée européenne de l'EPRS s'emploie à évaluer les gains économiques potentiels des initiatives stratégiques préconisées par le Parlement et susceptibles d'améliorer les performances économiques européennes au fil du temps. Ces gains proviendraient principalement soit du PIB supplémentaire généré, soit d'une affectation plus rationnelle des ressources publiques, grâce à une meilleure coordination des dépenses publiques aux échelles nationale et européenne. Cette démarche est fondée non pas sur l'hypothèse d'une augmentation des dépenses publiques (sauf si une telle hausse est susceptible d'avoir un effet multiplicateur considérable), mais plutôt sur la détermination des mesures qui pourraient soit accroître le potentiel de croissance à long terme de l'économie sans dépenses supplémentaires (comme la construction d'un marché unique numérique élargi et approfondi venant compléter le marché unique classique), soit optimiser les dépenses des ressources publiques existantes (comme la coordination plus systématique des politiques nationales et européennes dans les domaines de la défense et du développement). La philosophie est donc celle d'une «croissance sans dette», adaptée à la réalité des contraintes en matière de dépenses publiques que doivent gérer les gouvernements depuis la crise économique et financière de 2008.

Les études en cours, et régulièrement mises à jour, sur les gains économiques qu'entraîneront de telles initiatives, toutes recommandées, à un moment ou un autre, par le Parlement européen, ont déjà été rassemblées dans quatre éditions d'une publication intitulée *Évaluer le coût de la non-Europe 2014-2019*, publiée par l'unité Valeur ajoutée européenne entre mars 2014 et décembre 2017. Cette analyse se fonde sur un ensemble de recherches internes du Parlement européen, ainsi que sur des recherches commandées auprès d'experts extérieurs par le Parlement européen et sur une analyse extérieure publiée par d'autres entités publiques, groupes de réflexion et universités.

La première évaluation, effectuée au printemps 2014, portait sur 24 domaines d'action et a montré que les gains économiques potentiels s'élevaient à environ **800 milliards d'euros par an**, soit quelque 6 % du PIB de l'Union de l'époque, après une période de mise en œuvre de 10 ans. Ce résultat correspondrait à une augmentation permanente du PIB, les gains les plus importants étant engrangés grâce au marché unique numérique (260 milliards d'euros) et au marché unique classique (235 milliards d'euros), plusieurs autres domaines représentant jusqu'à 60 milliards d'euros chacun.

Lorsque la quatrième édition de l'étude *Évaluer le coût de la non-Europe 2014-2019* est parue, à la fin de l'année 2017, une analyse plus détaillée, mise à jour et concernant 34 domaines d'action indiquait que les gains économiques potentiels pourraient atteindre jusqu'à **1 750 milliards d'euros**, soit 12 % du PIB de l'Union. Les gains les plus importants pour l'économie européenne ont été recensés dans les domaines suivants: de nouvelles mesures pour compléter le marché unique classique (615 milliards d'euros), le développement du marché unique numérique (415 milliards d'euros), la transition vers des marchés énergétiques plus intégrés et un meilleur rendement énergétique (250 milliards d'euros), la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales (169 milliards d'euros) et le renforcement de l'union économique et monétaire (129 milliards d'euros).

## **Dernière analyse en date des gains économiques potentiels: 2 200 milliards d'euros**

Depuis janvier 2018, l'exercice relatif à l'*Évaluation du coût de la non-Europe* a été étendu pour couvrir 50 domaines d'action, y compris de multiples aspects de la justice et des affaires intérieures, et de nouveaux domaines comme la protection des données et la cybersécurité. Dans la mesure du possible, une évaluation initiale a également été réalisée relativement aux gains qui ont déjà pu être générés dans ces domaines, notamment sur les marchés uniques classique et numérique, du fait que la Commission européenne a repris (en tout ou en partie), dans ses propositions, certaines des mesures préconisées par le Parlement et que le Conseil et le Parlement ont adopté lesdites propositions, pendant l'actuel cycle institutionnel quinquennal (2014-2019).

Les derniers travaux exposés dans la présente étude au cours du concernent le prochain cycle quinquennal qui commence avec l'élection du nouveau Parlement européen en juillet 2019. Cette analyse donne à penser que des gains économiques potentiels de plus de **2 200 milliards d'euros** pourraient être réalisés pour l'économie européenne (UE-28), d'ici à la fin de la période décennale 2019-2029, si les mesures politiques recommandées par le Parlement dans les 50 domaines spécifiques étudiés en l'espèce venaient à être adoptées par les institutions de l'Union, puis pleinement mises en œuvre. Une telle décision se traduirait, dans les faits, par un «dividende» de 2 200 milliards d'euros découlant de l'action commune de l'Union, soit quelque 14 % du PIB total de l'Union (soit 2 200 milliards d'euros sur les 15 300 milliards enregistrés en 2017). Les gains



potentiels à long terme pour l'économie de l'Union seraient, s'ils se concrétisaient, très importants: au cours d'une année donnée, ils pourraient s'élever à un montant équivalent à l'enveloppe allouée au programme d'assouplissement quantitatif lancé par la Banque Centrale Européenne (BCE) au cours de la décennie qui a suivi la crise économique et financière de 2008.

## Cinquante domaines d'action

Les **50 domaines d'action** dont il est question dans la présente étude, regroupés en dix grands pôles, sont répertoriés ci-dessous, suivis de la dernière estimation des gains potentiels sur une année, en milliards d'euros, à l'issue d'une période de mise en œuvre de 10 ans, pour un montant total de précisément 2 213 milliards d'euros:

### 1) **Marché unique classique** (713 milliards d'euros)

- Compléter le marché unique des marchandises (183 milliards d'euros)
- Compléter le marché unique des services (297 milliards d'euros)
- Garantir les droits des consommateurs (58 milliards d'euros)
- Encourager l'économie collaborative ou l'économie du partage (50 milliards d'euros)
- S'attaquer à l'évasion fiscale des entreprises (85 milliards d'euros)
- Lutter contre la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée (40 milliards d'euros)

### 2) **Économie numérique** (178 milliards d'euros)

- Compléter le marché unique numérique (110 milliards d'euros)
- Favoriser la connectivité à l'internet (58 milliards d'euros)
- Renforcer la cybersécurité (10 milliards d'euros)

### 3) **Union Économique et Monétaire** (UEM, 322 milliards d'euros)

- Améliorer la coordination des politiques budgétaires (30 milliards d'euros)
- Compléter l'union bancaire (75 milliards d'euros)
- Instaurer un mécanisme commun de garantie des dépôts (5 milliards d'euros)
- Établir un régime commun d'assurance-chômage (17 milliards d'euros)
- Construire des marchés financiers plus intégrés (137 milliards d'euros)
- Proposer un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (58 milliards d'euros)

### 4) **Environnement, énergie et recherche** (502 milliards d'euros)

- Lutter contre le changement climatique (estimation en cours)
- Renforcer la législation relative à la ressource en eau (25 milliards d'euros)
- Instaurer un marché de l'énergie plus intégré avec une meilleure efficacité énergétique (231 milliards d'euros)
- Stimuler la recherche et l'innovation (40 milliards d'euros)
- Développer la robotique et l'intelligence artificielle (206 milliards d'euros)

**5) Transport et tourisme (51 milliards d'euros)**

- Bâtir un espace européen unique des transports (6 milliards d'euros)
- Développer la politique du tourisme (6 milliards d'euros)
- Renforcer les droits des passagers (0,4 milliard d'euros)
- Manipulation des compteurs kilométriques des véhicules à moteur (9 milliards d'euros)
- Établir des règles de responsabilité et réglementer l'assurance pour les véhicules autonomes (30 milliards d'euros)

**6) Europe sociale, emploi et santé (142 milliards d'euros)**

- Réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (43 milliards d'euros)
- Améliorer l'information et la consultation des travailleurs (12 milliards d'euros)
- Encourager les entreprises sociales et les sociétés mutuelles (15 milliards d'euros)
- S'attaquer aux inégalités en matière de santé (72 milliards d'euros)

**7) Europe des citoyens (58 milliards d'euros)**

- Libre circulation des citoyens actifs de l'Union (53 milliards d'euros)
- Créativité et diversité culturelle (0,5 milliard d'euros)
- Activités transfrontières de volontariat (0,06 milliard d'euros)
- Protéger les mineurs, les relations familiales et les rapports patrimoniaux (0,6 milliard d'euros)
- L'établissement et la mobilité des entreprises (0,26 milliard d'euros)
- Coopération judiciaire en matière civile et commerciale (4 milliards d'euros)
- Droit de procédure administrative de l'Union européenne (0,02 milliard d'euros)

**8) Justice et affaires intérieures — Migration et frontières (55 milliards d'euros)**

- Migration légale (22 milliards d'euros)
- Politique d'asile (23 milliards d'euros)
- Contrôles aux frontières et politique des visas (10 milliards d'euros)
- Programmes d'octroi de la citoyenneté et du droit de résidence contre investissement (estimation en cours)

**9) Justice et affaires intérieures — Sécurité et droits fondamentaux (125 milliards d'euros)**

- Lutter contre les violences faites aux femmes (23 milliards d'euros)
- Égalité de traitement et non-discrimination (0,5 milliard d'euros)
- Lutter contre la criminalité organisée, la corruption et la cybercriminalité (82 milliards d'euros)
- Action coordonnée contre le terrorisme (16 milliards d'euros)

- Droits procéduraux et conditions de détention (0,2 milliard d'euros)
- Protection des données (3 milliards d'euros)

#### **10) Politique extérieure de l'Union (67 milliards d'euros)**

- Réduire les redondances dans la politique de sécurité et de défense (22 milliards d'euros)
- Meilleure coordination des donateurs dans la politique de développement (9 milliards d'euros)
- Une protection consulaire commune pour les citoyens de l'Union améliorée (0,9 milliard d'euros)
- Promouvoir le commerce international (35 milliards d'euros)

## **Analyse économique**

Les gains économiques potentiels des diverses initiatives stratégiques de l'Union analysées dans le présent document peuvent être appréciés en termes de PIB supplémentaire généré ou d'économies réalisées au niveau des dépenses publiques, entre autres, grâce à une affectation plus efficace des ressources dans l'ensemble de l'économie. Un exemple de PIB supplémentaire généré se trouve ainsi dans l'effet multiplicateur potentiel, de l'élargissement et de l'approfondissement du marché unique numérique à l'échelle de l'ensemble du continent, ou bien encore dans les progrès vers un marché unique des biens et des services. En ce qui concerne l'efficacité des dépenses publiques, il conviendrait par exemple d'instaurer une coordination plus systématique des dépenses dans le domaine de la politique de défense, y compris dans les passations communes des marchés de défense. Un exemple de possibilité d'éviter des coûts à l'avenir consisterait à agir efficacement pour garantir la résilience de l'union bancaire et prévenir ainsi toute crise bancaire ou toute crise de la dette souveraine. De même, la coopération pourrait être renforcée dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales.

L'analyse du présent document repose, dans une large mesure, sur un ensemble de publications plus détaillées élaborées ces dernières années pour diverses commissions parlementaires européennes par l'unité Valeur ajoutée européenne de l'EPRS. Ces travaux prennent souvent la forme d'évaluations de la valeur ajoutée européenne, accompagnant des initiatives législatives officielles proposées par le Parlement européen, et de rapports sur le *coût de la non-Europe* dans des domaines d'action spécifiques. Le choix des domaines de recherche est donc étroitement lié aux travaux en cours, aux demandes ou aux positions politiques des commissions parlementaires. L'étude s'inspire également d'autres recherches effectuées indépendamment par des groupes de réflexion extérieurs et par des organes universitaires, et reposant sur d'autres demandes présentées par le Parlement dans ses différents rapports législatifs et rapports d'initiative publiés au cours de la législature en cours ou des législatures antérieures.

L'analyse détaillée présentée dans le document *évaluer le coût de la non-Europe 2019-2024* entend fournir une estimation de l'ampleur des gains potentiels mesurables pour l'économie européenne qui résulteraient des différentes initiatives stratégiques énumérées. Elle ne prétend pas faire de prévisions exactes, sur la base d'un modèle économique unique, mais cherche plutôt à illustrer l'éventuel ordre de grandeur des gains d'efficacité qui pourraient procéder d'une action commune dans les 50 domaines d'action examinés. L'analyse repose sur le travail de plusieurs sources,

référéncées dans des notes de bas de page, souvent accompagnées de liens hypertextes, et elle est constamment mise à jour et affinée à mesure que de nouveaux éléments sont publiés. La prudence est généralement de mise lors de l'estimation des gains potentiels. Lorsqu'une étude sous-jacente propose une fourchette de gains potentiels, les plus petites valeurs sont souvent privilégiées, même s'il existe un fort potentiel de croissance à moyen et à long termes, sous l'effet de facteurs dynamiques qui ne peuvent pas être facilement quantifiés. De même, lorsque les chiffres sont propres à l'année pendant laquelle une étude a été menée, ils ne sont pas nécessairement ajustés en fonction de l'inflation, ce qui entraîne dans certains cas une sous-estimation des gains potentiels.

L'approche du Parlement européen relativement au coût de la non-Europe concorde avec les recherches économiques parallèles plus largement entreprises par la communauté universitaire et les groupes de réflexions concernant aussi bien les politiques spécifiques de l'Union que les avantages au sens large de l'adhésion à l'Union. Ainsi, une étude publiée en 2014 par trois économistes (Campos, Coricelli et Moretti)<sup>1</sup>, ayant suscité un vif intérêt, avait pour objet de mesurer les bénéfices économiques de l'adhésion à l'Union pour les 19 États membres ayant rejoint l'Union lors des élargissements successifs qui ont eu lieu entre 1973 et 2004. Même si l'ampleur et la nature des bénéfices économiques peuvent varier d'un État membre à l'autre et découler, selon les cas, plutôt de la libération des échanges intraeuropéens (pour les 10 États membres qui ont adhéré à l'Union en 2004), du marché unique (pour le Royaume-Uni), de la monnaie unique (pour l'Irlande) ou de la productivité du travail (pour la Finlande, la Suède et l'Autriche), la conclusion générale est que les revenus nationaux sont aujourd'hui en moyenne 12 % plus élevés dans ces pays qu'ils ne l'auraient été autrement, et ce, grâce à leur adhésion et à l'intégration économique qui en a découlé. Leur étude a également révélé que ces bénéfices étaient généralement permanents et tendaient à croître avec le temps.

Pour sa part, la Banque européenne d'investissement (BEI) a entrepris une analyse systématique des conséquences de son activité d'emprunt et de prêt sur le PIB de l'Union. Celui-ci gagnera, selon ses calculs, 2,3 % d'ici 2020 par rapport à un scénario excluant cette activité les actions menées au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS) représentant à elles seules 0,7 % des 2,3 % susmentionnés. Selon le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne, la politique de cohésion de l'Union sur la période 2007-2015 a également engendré une hausse du PIB global de l'Union de 0,7 % et de 2,7 % en moyenne dans les régions moins développées de l'Union.

## **Anthony Teasdale**

Directeur général

Direction générale des services de recherche parlementaire (EPRS)

Avril 2019.

---

<sup>1</sup> Campos, N., Coricelli, F. et Moretti, L., « Economic Growth and Political Integration: Estimating the Benefits from Membership in the European Union using the Synthetic Counterfactuals Method », document de discussion IZA n° 8162, mai 2014.

## Résumé des gains économiques potentiels dans 50 domaines d'action de l'Union

### 1) **Marché unique classique** (713 milliards d'euros)

- Compléter le marché unique des marchandises (183 milliards d'euros)
- Compléter le marché unique des services (297 milliards d'euros)
- Garantir les droits des consommateurs (58 milliards d'euros)
- Encourager l'économie collaborative (50 milliards d'euros)
- S'attaquer à l'évasion fiscale des entreprises (85 milliards d'euros)
- Lutter contre la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée (40 milliards d'euros)

➤ **Compléter le marché unique des marchandises.** Le marché unique des marchandises est au cœur du marché unique européen. Il s'est déjà révélé essentiel en stimulant considérablement le PIB de l'Union (entre 6 % et 8 % d'après des estimations récentes) depuis le lancement du programme du marché unique en 1985. Actuellement le commerce de marchandises génère près d'un quart du PIB de l'Union et trois quarts du commerce intraeuropéen: l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) estime que, sans le marché unique et l'union douanière, le PIB serait plus faible d'environ 60 %. Les recherches du Parlement européen laissent supposer que de nouvelles actions dans ce domaine pourraient porter sur l'adoption continue de règles harmonisées sur les produits, sur l'application plus large du principe de reconnaissance mutuelle, sur l'amélioration de la transposition et de la mise en œuvre du droit de l'Union en vigueur et/ou sur l'instauration de mécanismes de recours plus rapides pour tout manquement à celui-ci. De telles mesures pourraient stimuler l'économie de l'Union et accroître le PIB européen de 1,2 % à 1,7 %, soit une hausse comprise **entre 183 et 269 milliards d'euros**. Des études émanant d'autres organisations ont estimé que cette augmentation s'inscrivait dans une fourchette positive allant de 0,2 % à 4,7 % en fonctions des hypothèses retenues. Le potentiel de progression est en outre confirmé par le fait que le commerce intraeuropéen de marchandises (environ 25 % du PIB), est toujours bien en-deçà de celui d'un marché continental comparable comme celui des États-Unis, où le commerce intra-états représente près de 40 % de l'économie.

➤ **Compléter le marché unique des services.** Les services représentent les trois quarts du PIB de l'Union et 90% des nouveaux emplois créés dans l'économie. Toutefois, la part des services dans le commerce intraeuropéen stagne autour des 20 %. Des progrès ont été réalisés grâce à la directive sur les services adoptée par l'Union européenne en 2006 et qui établit le cadre d'un marché unique en couvrant près des deux tiers des activités de services de l'Union. Cependant, certaines réglementations nationales restent en vigueur dans de nombreux secteurs, et le degré d'ouverture des professions réglementées varie dans une large mesure. Cela limite le choix des consommateurs et maintient certains prix à des niveaux plus élevés qu'ils ne le seraient autrement. Une analyse de la Commission européenne conclut que les deux tiers des gains potentiels à long terme découlant de l'achèvement du marché unique des services doivent encore être réalisés. Les recherches du Parlement européen donnent à penser que les bénéfices potentiels non concrétisés s'élèvent à **297 milliards d'euros**, soit près de 2 % du PIB de l'Union. Les recherches sur le sujet indiquent également des gains potentiels positifs, compris entre 0,6 % et 5,6 % du PIB de l'Union, en fonction de la définition des services utilisée.

- **Garantir les droits des consommateurs.** Les citoyens européens jouissent de certains droits de protection des consommateurs qui ne sont pas toujours clairs ou applicables sur le terrain. Les consommateurs doivent pouvoir compter sur une protection appropriée avant, pendant et après la conclusion de contrats pour que le marché unique fonctionne efficacement et équitablement. L'élargissement et la meilleure application de la législation actuelle de l'Union, comme la directive concernant les contrats de crédit à la consommation, en particulier la suppression de certaines mauvaises pratiques, telles que l'acquisition de garanties commerciales par des particuliers alors qu'elles sont déjà prévues par la législation, apporterait de plus grandes certitudes aux consommateurs, rendraient la concurrence plus équitable et diminueraient les frais de contentieux et les coûts de mise en conformité. Des recherches du Parlement européen ont estimé les gains économiques potentiels d'environ **58 milliards d'euros** par an grâce à un ensemble de mesures dans ce domaine, tandis qu'une étude récente de la Commission indique que les pertes pour les consommateurs sur six marchés, compte tenu des coûts directs et du temps perdu, s'élèvent à un montant compris entre 20 et 58 milliards d'euros par an.
- **Encourager l'économie collaborative.** L'économie collaborative, ou économie du partage, se développe rapidement et remet en cause les modèles commerciaux dans plusieurs secteurs de l'économie. Elle repose sur des plateformes collaboratives qui créent un marché ouvert pour l'utilisation temporaire de marchandises et de services, dont les fournisseurs sont souvent des particuliers. D'après les recherches du Parlement européen, les gains économiques potentiels à long terme découlant de l'adoption de politiques réglementaires et fiscales plus adaptées à l'échelle de l'Union dans ce secteur s'élèveraient à environ **50 milliards d'euros** par an, grâce par exemple à une mise en œuvre plus claire et cohérente de la politique de concurrence, du droit fiscal et de la réglementation du marché du travail et des conditions de travail.
- **S'attaquer à l'évasion fiscale des entreprises.** Les révélations récentes des Panama Papers et des Lux Leaks ont souligné le besoin, pour l'Union européenne et ses États membres, d'accorder une plus grande attention à la lutte contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale, et la planification fiscale agressive. Il s'agit notamment de renforcer la coopération et la transparence dans ces domaines, en veillant à ce que l'impôt sur les sociétés soit versé sur le territoire duquel la valeur est créée. Les pertes de recettes fiscales pour l'Union en raison du transfert de bénéfices, de la planification fiscale agressive des entreprises et d'une réglementation non adaptée pourraient s'élever à un montant compris entre 223 et 293 milliards d'euros, soit une moyenne de 258 milliards d'euros par an. Compte tenu des mesures déjà mises en œuvre et en faisant l'hypothèse que un tiers seulement de la moyenne des pertes potentielles pouvait être récupéré grâce à l'adoption de certaines des initiatives préconisées par le Parlement, les autorités fiscales nationales pourraient tout de même bénéficier de **85 milliards d'euros** par an de recettes supplémentaires.
- **Lutter contre la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée.** Les pertes de recettes pour les finances publiques imputables au non-respect des règles relatives à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'Union ou à la non-perception de cette taxe (appelées «écart de TVA») s'élèvent à près de 150 milliards d'euros. Les échanges transfrontières sont exonérés de la TVA, ce qui offre à des opérateurs peu scrupuleux un moyen facile de percevoir la TVA et de disparaître ensuite sans reverser l'argent aux autorités fiscales. Selon certaines estimations, entre 40 milliards d'euros et 60 milliards d'euros de pertes annuelles de recettes de TVA enregistrées par les États membres seraient imputables aux groupes criminels organisés, et 2 % de ces groupes seraient à l'origine de 80 % de la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant (fraude MTIC). La Commission européenne a formulé des propositions, soutenues par le Parlement européen, qui contribueraient à éliminer jusqu'à 80 % de la fraude transfrontière, soit d'environ **40 milliards d'euros** par an, ce qui se traduirait par des transactions plus régulières et des coûts plus faibles pour les entreprises et les particuliers.

## 2) **Économie numérique** (178 milliards d'euros)

- Compléter le marché unique numérique (110 milliards d'euros)
- Favoriser la connectivité internet (58 milliards d'euros)
- Renforcer la cybersécurité (10 milliards d'euros)

- **Compléter le marché unique numérique.** Les estimations relatives à l'impact potentiel à long terme sur le PIB de l'Union découlant de la réalisation du marché unique numérique en Europe varient fortement, mais toutes les analyses laissent entendre qu'il serait considérable. À l'aide de différents modèles, le centre commun de recherche de la Commission européenne et la direction générale des affaires économiques et financières de cette dernière ont, à plusieurs reprises, estimé les bénéfices potentiels à une somme comprise entre 85 et 256 milliards d'euros par an, soit respectivement 0,6 % et 1,9 % du PIB de l'Union. Le McKinsey Global Institute les porte à un montant avoisinant les 375 milliards d'euros par an alors que les recherches du Parlement européen en 2014 avançaient le chiffre de 415 milliards d'euros par an. La définition et la portée du marché unique numérique diffèrent d'une étude à l'autre, tout comme la méthodologie appliquée. Parmi les domaines fréquemment traités figurent le commerce électronique, la passation de marchés en ligne, les paiements électroniques, la facturation électronique, l'administration en ligne, l'informatique en nuage et les systèmes alternatifs en ligne de règlement des litiges. Dans plusieurs de ces domaines, la Commission européenne a depuis émis des propositions législatives, dont certaines ont été adoptées. Prenant cela en compte, on peut estimer qu'au cours de la prochaine décennie, **110 milliards d'euros** pourraient encore vraisemblablement être obtenus dans ce domaine.
- **Favoriser la connectivité internet.** Des estimations font état d'une hausse potentielle à long terme du PIB de l'Union d'environ 0,8 %, après une période de mise en œuvre de 30 ans, grâce aux politiques européennes en faveur d'une amélioration de la connectivité internet, notamment par le déploiement d'un réseau étendu sans fil à haut débit et d'un déploiement plus rapide des réseaux fixes à haut débit. Sur la base d'une hausse de 0,4 % du PIB au cours de la prochaine décennie, l'impulsion donnée à l'économie européenne serait de l'ordre de **58 milliards d'euros** par an.
- **Renforcer la cybersécurité.** Il importe de fournir un cyberenvironnement sécurisé pour garantir une participation des citoyens sûre et exempte de tout obstacle dans de nombreux aspects de l'ère numérique. Des sondages indiquent que quelque 87 % des Européens considèrent que la cybercriminalité est un défi de taille, et 80 % des sociétés européennes déclarent avoir subi au moins un incident dans le domaine de la cybersécurité en 2016. La mise à jour du cadre politique et juridique sur la cybersécurité conformément aux recommandations des institutions de l'Union pourrait générer des gains d'efficacité pour l'économie européenne d'au moins **10 milliards d'euros**, d'après les calculs de la Commission européenne.

### 3) **Union économique et monétaire** (322 milliards d'euros)

- Améliorer la coordination des politiques budgétaires (30 milliards d'euros)
- Compléter l'union bancaire (75 milliards d'euros)
- Instaurer un mécanisme commun de garantie des dépôts (5 milliards d'euros)
- Établir un régime commun d'assurance-chômage (17 milliards d'euros)
- Construire des marchés financiers plus intégrés (137 milliards d'euros)
- Proposer un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (58 milliards d'euros)

- **Améliorer la coordination des politiques budgétaires.** Sans coordination efficace des politiques budgétaires nationales, il faut redouter d'importants effets négatifs, en cas de crise grave, entre les États membres qui participent à l'Union économique et monétaire et, plus largement, dans l'Union européenne. Le renforcement de la coordination budgétaire améliorerait la soutenabilité et la résilience des États membres, ainsi que la confiance et la solidarité entre eux, et devrait exercer un effet contra-cyclique, offrant une plus grande marge de manœuvre aux pays touchés par des pertes substantielles de production en cas de ralentissement économique. D'après des recherches du Parlement européen, les gains d'efficacité potentiels résultant d'une meilleure coordination des politiques budgétaires au sein de l'Union européenne pourraient s'élever à environ **30 milliards d'euros** par an.
- **Compléter l'union bancaire.** L'union bancaire vise à protéger la stabilité financière en Europe, notamment en brisant le cercle vicieux entre les banques et la dette souveraine. Elle contribue également à réduire la fragmentation actuelle des marchés financiers européens en favorisant un cadre unique de surveillance, de prévention et de résolution. S'appuyant sur les fondements du «règlement uniforme», deux piliers essentiels d'une union bancaire efficace, à savoir le mécanisme de surveillance unique et le mécanisme de résolution unique, sont désormais en place. Prenant en considération les progrès réalisés, les recherches du Parlement estiment que quelque **75 milliards d'euros** de gains potentiels (soit près de 0,5 % du PIB de l'Union) peuvent encore être réalisés dans ce domaine. D'autres recherches laissent entendre que l'achèvement de l'union bancaire engendrerait des bénéfices macroéconomiques nets de l'ordre de 35 à 130 milliards d'euros par an.
- **Instaurer un mécanisme commun de garantie des dépôts.** Même si des systèmes nationaux de garantie des dépôts sont d'ores et déjà en place et protègent les dépôts à concurrence de 100 000 euros, ils ne sont pas protégés par un système européen commun. Un mécanisme commun de garantie des dépôts, qui prendrait la forme d'un système européen d'assurance des dépôts (SEAD), renforcerait et uniformiserait la couverture d'assurance dans la zone euro, et réduirait la vulnérabilité des systèmes nationaux de garantie des dépôts aux chocs locaux importants. Des recherches du Parlement européen estiment que le coût annuel moyen de l'absence de SEAD, qui pourrait réduire la fuite des dépôts des banques de l'Union en cas de crise souveraine ou financière grave, s'élève à environ **5 milliards d'euros** sur une base annuelle.
- **Des marchés financiers plus intégrés.** L'Union européenne progresse vers la mise en place d'une union des marchés des capitaux plus intégrée, dans la perspective de multiplier les possibilités d'emprunt des entreprises, notamment des jeunes pousses et des petites et moyennes entreprises. Toutefois, environ 75 % des entreprises dépendent encore des établissements bancaires pour leur financement externe. Un marché des capitaux plus intégré serait synonyme d'accès facilité aux marchés boursiers et de suppression d'obstacles pour celles et ceux qui investissent dans d'autres pays de l'Union. En outre, les ménages de l'Union européenne profiteraient au mieux de leurs économies et auraient davantage de possibilités



d'investir. En conséquence, l'Union pourrait améliorer son potentiel de croissance moyen, et ses capitaux seraient plus facilement dirigés vers les investissements les plus productifs et les plus innovants. Une intégration accrue et le développement des marchés des capitaux complèteraient également l'union bancaire, étant donné que ces deux aspects facilitent les ajustements économiques et contribuent à accroître la résilience économique. D'après le Parlement européen, s'ils étaient pleinement intégrés et plus efficacement réglementés, les marchés européens des capitaux pourraient générer quelque **137 milliards d'euros** de gains par an.

- **Établir un régime commun minimum d'assurance-chômage.** La création d'un régime commun d'assurance-chômage pour la zone euro pourrait agir à la manière d'un stabilisateur automatique durant de futures périodes de fort ralentissement économique. D'après les recherches du Parlement européen, si un tel régime avait été en place pendant la crise économique et financière de 2008, il aurait permis de stabiliser les revenus des ménages en offrant un incitant ciblé et d'atténuer, dans les pays membres de la zone euro les plus durement touchés, la perte de PIB à hauteur de 71 milliards d'euros environ sur quatre ans, soit approximativement **17 milliards d'euros** par an.
- **Proposer un produit paneuropéen d'épargne-retraite.** Les systèmes de retraite, en particulier les régimes de retraite du secteur public, garantissent une protection contre le risque de pauvreté à la majorité des personnes âgées dans la plupart des pays de l'Union européenne. De nos jours, toute personne âgée de 65 ans peut espérer vivre 20 années de plus. C'est une des raisons pour lesquelles les États membres encouragent la constitution d'épargnes-retraites privées afin d'alléger le coût pour les régimes de sécurité sociale et de compléter les prestations de retraite publique. Un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP) pourrait constituer un complément intéressant, en particulier pour les jeunes et les indépendants, notamment dans les États membres dont les systèmes privés et/ ou professionnels de pension sont sous-développés. Des estimations indiquent que l'instauration d'un PEPP pourrait assurer environ la moitié de la croissance du marché des pensions individuelles dans l'Union entre aujourd'hui et 2030, représentant quelque 700 milliards d'euros ou une moyenne de **58 milliards d'euros** par an.

#### 4) **Environnement, énergie et recherche** (502 milliards d'euros)

- Lutter contre le changement climatique (estimation en cours)
  - Renforcer la législation relative à la ressource en eau (25 milliards d'euros)
  - Instaurer un marché énergétique plus intégré doté d'une meilleure efficacité énergétique (231 milliards d'euros)
  - Stimuler la recherche et l'innovation (40 milliards d'euros)
  - Développer la robotique et l'intelligence artificielle (206 milliards d'euros)
- 
- **Lutter contre le changement climatique.** Le total des pertes économiques déclarées dues à des conditions climatiques extrêmes ainsi qu'à d'autres phénomènes liés au climat survenus depuis 1980 est estimé, pour l'Europe à elle seule, à plus de 436 milliards d'euros. Des recherches récentes, sur le coût du changement climatique portent à croire que les gains potentiels des politiques d'atténuation prévues à ce jour seraient de l'ordre de **160 milliards d'euros** par an pour l'économie de l'Union. Ces gains correspondent aux pertes additionnelles, en matière de bien-être des consommateurs, qui seraient subies si la température mondiale augmentait de plus de deux degrés Celsius d'ici la fin du siècle, ce qui signifie que les objectifs de la politique climatique de l'Union, soutenus par le Parlement et d'autres institutions de l'Union, ne seraient

pas atteints. Cette valeur n'est pas incluse dans l'exercice en cours d'*Évaluation du coût de la non-Europe*, car elle a trait au coût du non-achèvement d'une politique établie de l'Union et est mesurée sur une période nettement plus longue que toute autre politique à l'examen dans le présent rapport. Elle fait toutefois l'objet d'une analyse continue et met fortement l'accent sur la valeur ajoutée pour les citoyens européens de la mise en œuvre à l'échelle de l'Union d'une action cohérente dans ce domaine.

- **Renforcer la législation relative à la ressource en eau.** L'utilisation et la gestion efficaces de l'eau constituent une composante importante d'une économie performante et soutenable sur le plan environnemental. Cependant, un investissement insuffisant dans ce secteur et un cadre réglementaire incomplet peuvent poser des risques pour les citoyens et des problèmes permanents eu égard aux infrastructures, à la qualité et à la gestion des risques d'inondation. Les recherches du Parlement européen suggèrent que des actions ciblées de l'Union dans quatre domaines spécifiques, à savoir l'aide à la restauration des plaines inondables, la réduction des résidus pharmaceutiques dans les eaux urbaines résiduaires, la promotion de l'utilisation d'un équipement de traitement des eaux usées plus efficace et la généralisation des compteurs de consommation d'eau, pourraient engendrer des gains d'efficacité à hauteur de **25 milliards d'euros** par an pour l'économie européenne.
- **Instaurer un marché de l'énergie plus intégré avec une meilleure efficacité énergétique.** Malgré les avancées significatives enregistrées ces dernières années, des progrès peuvent encore être réalisés pour parvenir à un marché européen de l'énergie pleinement intégré, car le manque de coordination et la présence de barrières réglementaires continuent de limiter la concurrence. Par conséquent, de nombreux consommateurs sont encore confrontés à un choix limité de fournisseurs et ne peuvent bénéficier de prix de l'énergie moins élevés. Les ménages et les entreprises devraient également pouvoir participer pleinement à la transition énergétique, et gérer leur consommation tout en bénéficiant de l'introduction d'une technologie de gestion intelligente de la demande et d'une information transparente. Enfin, des investissements en faveur d'une utilisation plus efficace de l'énergie stimuleraient le PIB de l'Union tout en contribuant à réduire la facture énergétique de l'Europe, à accroître la sécurité d'approvisionnement et à protéger l'environnement. À la lumière des recherches du Parlement européen et d'autres entités, on peut estimer qu'un marché de l'énergie plus intégré pourrait potentiellement augmenter le PIB de 29 milliards d'euros par an, alors qu'une mise en œuvre pleine et entière des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique de l'Union pourrait entraîner des gains supplémentaires d'environ 202 milliards d'euros par an. Au total, un marché plus intégré affichant un meilleur rendement énergétique pourrait donc générer des bénéfices potentiels pouvant atteindre **231 milliards d'euros** par an.
- **Stimuler la recherche et l'innovation.** Le succès de la recherche et de l'innovation est essentiel à la prospérité économique et au développement durable. Bien que l'Union européenne représente un cinquième des investissements mondiaux dans le domaine de la recherche et du développement, ses concurrents et ses principaux partenaires commerciaux investissent proportionnellement davantage. Ainsi en 2015, les activités de recherche et de développement de la Chine ont dépassé celles de l'EU-28, avec des dépenses supérieures à 2,0 % du PIB, tandis que les chiffres pour les États-Unis et le Japon se situent aux alentours de 3 %. En 2018, la Commission européenne a présenté une proposition pour un programme d'innovation et de recherche de l'Union plus approfondi. Selon plusieurs simulations macroéconomiques effectuées, le programme proposé pourrait représenter jusqu'à **40 milliards d'euros** de gains d'efficacité par an.
- **Développer la robotique et l'intelligence artificielle.** La croissance de la robotique et de l'intelligence artificielle recèle un potentiel économique considérable pour l'Union. Correctement réglementé, ce secteur peut avoir des retombées positives pour les particuliers et la société dans son ensemble, en améliorant la qualité de vie, la santé et l'environnement, et en

apportant aux citoyens de nouveaux débouchés commerciaux susceptibles de renforcer la croissance économique. Selon certaines estimations, l'incidence économique mondiale du développement de la robotique et de l'intelligence artificielle pourrait s'inscrire dans une fourchette comprise entre 2 000 et 12 000 milliards d'euros d'ici 2030. L'adoption à l'échelle de l'Union de politiques appropriées visant à promouvoir et à réglementer ces nouvelles technologies pourrait contribuer à réaliser un gain potentiel d'efficacité de **206 milliards d'euros** par an au sein de l'économie européenne.

## 5) **Transport et tourisme** (51 milliards d'euros)

- Bâtir un espace européen unique des transports (6 milliards d'euros)
- Développer la politique du tourisme (6 milliards d'euros)
- Renforcer les droits des passagers (0,4 milliard d'euros)
- Lutter contre la manipulation des compteurs kilométriques des véhicules à moteur (9 milliards d'euros)
- Établir des règles de responsabilité et réglementer l'assurance pour les véhicules autonomes (30 milliards d'euros)

- **Bâtir un espace européen unique des transports.** En dépit des progrès considérables accomplis ces vingt dernières années dans la réalisation d'un marché unique des transports, le secteur est toujours confronté à des obstacles multiples qui engendrent d'importants surcoûts nuisant à l'environnement, la sécurité, la santé humaine et la compétitivité de l'économie. Des recherches du Parlement européen laissent entendre que la suppression des dysfonctionnements du secteur du transport pourrait générer des gains annuels d'au moins **5,7 milliards d'euros** pour l'économie européenne. Ce faisant, la mobilité des citoyens de l'Union serait améliorée, et la soutenabilité environnementale, la connectivité intraeuropéenne et la concurrence internationale seraient renforcées.
- **Développer la politique du tourisme.** Bien que l'Union européenne soit la destination touristique internationale par excellence, représentant près de 40 % du total des visites à l'international, son secteur touristique continue de rencontrer de nombreux obstacles et d'être freiné par différents dysfonctionnements. D'après des recherches du Parlement européen, des gains supplémentaires sont possibles grâce à une action renforcée de l'Union, laquelle peut par exemple constituer en la promotion du développement des PME dans le secteur de l'industrie alimentaire, soutenue par un hébergement de qualité. Une telle action pourrait engranger des bénéfices compris entre **5,7 milliards d'euros et 6,8 milliards d'euros** par an.
- **Renforcer les droits des passagers.** Les passagers de l'Union voyageant par voie aérienne, routière (bus), ferrée ou navigable (transports par mer et par voie navigable intérieure) sont protégés par un cadre législatif spécifique, quasiment unique au monde. Cependant, d'importants défis doivent encore être relevés sur le plan juridique et en pratique en ce qui concerne le respect et l'exécution de ces droits. Ces défis portent notamment sur les divergences de niveau de protection garanti d'un mode de transport à un autre, sur le non-respect des droits des passagers, et sur le manque d'information des usagers. Des recherches du Parlement européen indiquent que le coût pour les citoyens et les entreprises résultant de l'absence d'un cadre consolidé pour les droits des passagers au sein de l'Union est, à tout le moins, de l'ordre de **355 millions d'euros** par an.
- **Manipulation des compteurs kilométriques des véhicules à moteur.** On estime que jusqu'à 50 % des voitures d'occasion échangées au sein des États membres de l'Union sont équipées de compteurs kilométriques (l'instrument mesurant la distance parcourue par un véhicule) ayant

été illégalement manipulés afin d'accroître la valeur des véhicules concernés sur le marché. Les voitures importées sont beaucoup plus nombreuses à posséder un compteur kilométrique manipulé, et le nombre de kilomètres dissimulés est également supérieur à celui des voitures vendues sur les marchés nationaux. Des recherches du Parlement européen montrent que le total des coûts économiques de la fraude au compteur kilométrique des voitures d'occasion faisant l'objet d'un commerce transfrontière dans l'Union européenne s'élève au moins à 1,3 milliard d'euros par an, mais à **8,8 milliards d'euros** dans le scénario le plus probable.

- **Règles de responsabilité d'assurance pour les véhicules autonomes.** Le passage progressif aux véhicules connectés et autonomes aura des conséquences importantes sur le secteur automobile et pourrait engendrer des gains socio-économiques significatifs. À l'horizon 2050, on estime que les véhicules autonomes représenteront 17 000 milliards d'euros pour l'économie européenne. Il est généralement admis que ces véhicules autonomes ont le potentiel de sauver des vies humaines, de diminuer le coût financier des accidents, d'améliorer la mobilité urbaine, de réduire la congestion routière et les répercussions environnementales négatives, de fournir davantage de formes de mobilité pour les personnes ayant des besoins particuliers, et d'accroître la productivité. Les recherches du Parlement européen estiment que l'accélération de la «courbe d'adoption» des véhicules autonomes, grâce à une clarification des règles de responsabilité applicables à l'échelle européenne, engendrerait des gains annuels de **29,6 milliards d'euros**.

## 6) Europe sociale, emploi et santé (142 milliards d'euros)

- Réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (43 milliards d'euros)
  - Améliorer l'information et la consultation des travailleurs (12 milliards d'euros)
  - Encourager les entreprises sociales et les sociétés mutuelles (15 milliards d'euros)
  - S'attaquer aux inégalités en matière de santé (72 milliards d'euros)
- **Réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.** Malgré les efforts déployés ces dernières années pour réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, la rémunération horaire brute des femmes dans l'économie de l'Union reste inférieure de 16 % à celle des hommes. Cela s'explique à la fois par les «effets de ségrégation» et par la discrimination salariale, mais les inégalités salariales générales incluent également l'écart en matière d'emploi et d'heures travaillées, avec des pertes évaluées à un montant compris entre 241 milliards d'euros et 379 milliards d'euros par an. De nouvelles réductions de l'écart salarial entre hommes et femmes ne sont pas uniquement désirables en elles-mêmes, mais auraient également un effet positif sur l'économie européenne, car cet écart réduit l'efficacité économique, entre autres, en empêchant une répartition optimale du travail. Elles permettraient d'améliorer la productivité et la satisfaction professionnelle ainsi que de restreindre les litiges. Des recherches du Parlement donnent à penser qu'une diminution de 1 % de l'écart salarial entre hommes et femmes renforce l'économie de 0,14 %. Par conséquent, même si l'action de l'Union sur la transparence des salaires et un accès amélioré à différentes formes de congés et formules souples de travail ne devait réduire l'écart salarial que de 2 %, le PIB de l'Union augmenterait de 0,28 %, soit **43 milliards d'euros** par an.
  - **Améliorer l'information et la consultation des travailleurs.** Non seulement les employés bénéficient du droit d'accéder à des niveaux adaptés d'information au titre de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, mais le processus d'information et de consultation peut aussi avoir un effet positif sur l'économie, en particulier en période de licenciement pour motif économique, étant donné qu'il a été démontré que la transmission d'une notification préalable favorisait un redéploiement efficace, en particulier lorsqu'il est accompagné d'une

assistance dans la recherche d'emploi et d'une formation. Dans plusieurs de ses recherches sur les coûts et les gains de certaines améliorations envisageables du cadre législatif en vigueur dans l'Union, le Parlement européen estime que celles-ci pourraient générer des gains d'efficacité d'environ **12 milliards d'euros** par an. Ces gains sont notamment liés à la réduction du nombre de licenciements (d'environ 22 %), à la baisse de la fréquence et de la gravité des conflits industriels, à la réduction du «taux de départ» des employés et des frais de santé, et à la possibilité pour les employés de trouver plus facilement un nouvel emploi.

- **S'attaquer aux inégalités en matière de santé.** Être en bonne santé et/ou en mesure de bénéficier de bonnes conditions de vie demeure une priorité pour tout être humain. Bien que l'Union dispose uniquement d'une compétence d'appui dans le domaine de la santé, l'accès aux soins de santé transfrontières et la meilleure coordination et la promotion des bonnes pratiques entre les États membres peuvent s'avérer fortement profitables. D'après des analyses menées par la Commission européenne et d'autres instances sur le coût de certaines des inégalités majeures qui persistent en matière de santé, tant au sein des États membres qu'entre eux, l'économie européenne pourrait tirer profit, à hauteur de **72 milliards d'euros** par an, d'une action plus efficace dans le domaine de la santé. En particulier, une dimension sanitaire pourrait être intégrée à d'autres politiques de l'Union, par exemple grâce à une utilisation accrue des fonds structurels existants à l'appui de projets visant à améliorer l'infrastructure sanitaire, à approfondir la recherche et à améliorer la formation dans le secteur de la santé, à contribuer à un mode de vie plus sain et à promouvoir le «vieillessement actif».
- **Encourager les entreprises sociales et les sociétés mutuelles.** L'Union européenne compte deux millions d'entreprises sociales, lesquelles emploient plus de 14 millions de personnes. Elles se présentent sous des formes juridiques diverses: fondation, coopérative, société mutuelle, association ou entreprise. Toutefois, aucun cadre juridique européen n'a pour l'heure été conçu pour les aider à tirer pleinement profit du marché unique. Une approche plus coordonnée de l'Union générerait une valeur ajoutée économique et sociale, à travers des économies d'échelle, l'accès à un marché plus vaste, des coûts de transaction réduits, un accès facilité aux capitaux et aux contrats publics, une visibilité accrue et une confiance renforcée des clients. L'établissement de concepts tels que ceux de «fondation mutuelle européenne» ou de «fondation européenne» faciliterait leurs opérations, comme le ferait un système de certification à l'échelle de l'Union. Dans ce dernier cas, un «label européen de l'économie sociale» pourrait leur offrir la possibilité de se distinguer par rapport à d'autres entreprises, sans devoir s'enregistrer dans chaque État membre, tout en leur permettant de choisir la forme juridique qu'elles préfèrent pour mener leurs activités. Des recherches du Parlement laissent entendre que, même si une telle action ne devait stimuler le secteur qu'à hauteur de 2 %, les bénéfices s'élèveraient à environ **15 milliards d'euros** par an.

## 7) **Europe des citoyens** (58 milliards d'euros)

- Libre circulation des citoyens actifs de l'Union (53 milliards d'euros)
- Créativité et diversité culturelle (0,5 milliard d'euros)
- Activités transfrontières de volontariat (0,06 milliard d'euros)
- Protéger les mineurs, les relations familiales et les rapports patrimoniaux (0,6 milliard d'euros)
- Faciliter l'établissement et la mobilité des entreprises (0,26 milliard d'euros)
- Renforcer la coopération judiciaire en matière civile et commerciale (4 milliards d'euros)
- Consolider le droit de procédure administrative de l'Union européenne (0,02 milliard d'euros)

- **Garantir la libre circulation des citoyens actifs de l'Union.** Les citoyens européens ont le droit de chercher du travail dans un autre État membre de l'Union, d'y vivre et d'accéder au marché du travail de ce pays. Ils doivent y payer des impôts et contribuer à la sécurité sociale, mais ils y jouissent des mêmes droits que les ressortissants du pays. En 2017, on estime que le PIB a augmenté de 106 milliards d'euros grâce à la libre circulation vers les principaux pays de destination. Entre 2007 et 2017, le nombre de citoyens de l'Union salariés, en âge de travailler et résidant dans un autre État membre est passé de 2,5 % à 3,8 %. Si la tendance se maintient au même rythme, on estime en outre que l'exercice permanent du droit à la libre circulation pourrait inciter jusqu'à 5,4 % des personnes, soit près de 12 millions d'individus, à émigrer dans un autre État membre d'ici 2027. Certaines recherches du Parlement ont calculé qu'une telle hausse ajouterait **53 milliards d'euros** à l'économie de l'Union par an. Ce montant serait considérablement plus élevé si l'on prenait également en compte les travailleurs frontaliers, les travailleurs détachés, les envois de fonds des travailleurs émigrés vers leur pays d'origine et enfin l'incidence sur les finances publiques.
- **Créativité et diversité culturelle.** La culture est l'un des principaux atouts de l'Europe, 80 % des citoyens estimant que la diversité culturelle du continent distingue l'Europe de ses homologues et lui confère une valeur particulière. Les secteurs de la culture et de la création sont également des facteurs d'innovation, générant plus de 500 milliards d'euros de PIB par an et employant 7,5 % de la main-d'œuvre européenne. Parmi les défis qu'ils rencontrent figurent la numérisation, la fragmentation des marchés, la circulation limitée des œuvres et les difficultés à accéder à l'emprunt et aux fonds propres, notamment en raison des obstacles à l'évaluation des actifs incorporels et de la prévalence de microentreprises dans le secteur. Des recherches portent à croire que si le déficit financier dans le secteur pouvait être réduit d'un quart, par l'introduction de nouveaux dispositifs de financement et le développement des dispositifs existants, qui se traduiraient par une simplification de l'accès aux fonds propres et au cofinancement, en ce compris le recours à des «investisseurs providentiels» et au financement participatif, alors le gain de PIB pourrait atteindre **494 millions d'euros** par an.
- **Activités transfrontières de volontariat.** Le volontariat, effectué de plein gré pour une cause à but non lucratif, principalement dans le cadre d'une organisation non gouvernementale (ONG), présente de nombreux avantages tant pour les volontaires que pour les secteurs et les communautés locales auxquels il contribue. Cependant, un ensemble de charges réglementaires et financières limite généralement l'accès au volontariat, en particulier pour les plus jeunes. Parmi ces obstacles figurent le manque de reconnaissance juridique au-delà des frontières, l'impossibilité d'accéder aux avantages liés à la sécurité sociale et l'absence de reconnaissance systématique des compétences acquises pendant les activités de volontariat. Des recherches du Parlement ont estimé le coût de tels obstacles à environ **65 millions d'euros** par an. Couplé à un développement accru du volontariat on estime en outre que, sur le long terme, jusqu'à 810 millions d'euros par de gains pourraient être générés dans ce secteur.
- **Protéger les mineurs, les relations familiales et les rapports patrimoniaux.** Au sein de l'Union, le nombre de familles et de couples internationaux n'a de cesse d'augmenter, les citoyens européens étant toujours plus nombreux à exercer leur droit à la libre circulation. Selon des recherches du Parlement européen, les lacunes et déséquilibres actuels du cadre juridique de l'Union en matière de protection des mineurs, de relations familiales et de rapports patrimoniaux dans des configurations transfrontières génèrent des coûts annuels d'environ **619 millions d'euros**. Ces frais découlent principalement des divergences entre les réglementations des États membres, eu égard à l'interprétation et à l'application du droit de l'Union, et de l'absence de reconnaissance mutuelle d'un statut juridique ou de décisions administratives spécifiques. Il serait notamment bénéfique de prendre des mesures sur l'adoption transfrontière de mineurs, sur la représentation en cas d'incapacité, sur la

reconnaissance de l'état civil et des droits de propriété ainsi que sur l'indemnisation des dommages subis en cas d'accidents de la route.

- **L'établissement et la mobilité des entreprises.** Le droit européen des sociétés est l'une des pierres angulaires du marché unique. Il facilite la liberté d'établissement des entreprises tout en réduisant leurs charges opérationnelles, en améliorant leur compétitivité et en favorisant la transparence. Selon les données d'Eurostat, 17 millions de sociétés à responsabilité limitée au sein de l'Union génèrent une valeur ajoutée annuelle d'environ 4 900 milliards d'euros. Néanmoins, les entreprises européennes qui souhaitent s'installer dans un autre État membre restent confrontées à des obstacles de taille, à des frais et à des incertitudes juridiques importants limitant le degré d'intégration du marché. Des recherches du Parlement suggèrent que l'amélioration du cadre juridique de l'Union concernant la fusion, la scission, la transformation et la représentation des entreprises pourrait engendrer un gain d'efficacité de **264 millions d'euros** par an.
- **Coopération judiciaire en matière civile et commerciale.** Le nombre de personnes et de sociétés prenant parties à des transactions transfrontières ne cesse d'augmenter. Néanmoins, l'application des droits dans un autre État membre peut encore se révéler compliquée. Les divergences entre les règles de procédure civile des États membres entraînent des difficultés et sont coûteuses pour les parties concernées. Elles peuvent également être source d'incertitude de la part des acteurs des instances judiciaires au moment de reconnaître ou d'appliquer les décisions judiciaires émanant d'un autre État membre. Selon des recherches du Parlement européen, une action législative visant à établir des normes minimales communes à l'échelle de l'Union en matière de procédure civile permettrait de réduire les coûts annuels de 258 à 773 millions d'euros par an pour les citoyens et les entreprises. En outre, l'action de l'Union visant à accélérer le règlement des conflits commerciaux pourrait générer une valeur ajoutée européenne supplémentaire comprise entre **3,7 milliards d'euros** et 5,7 milliards d'euros par an.
- **Droit de procédure administrative de l'Union européenne.** Tout citoyen a un droit exécutoire à une bonne administration dans ses relations avec les institutions, organes et organismes de l'Union. À l'heure actuelle, le droit administratif de l'Union est très fragmenté, ce qui se traduit par de l'incertitude, des coûts additionnels et des retards. Des recherches du Parlement conduisent à penser qu'une démarche plus claire et plus cohérente, présentée sous la forme d'une législation européenne sur le droit de procédure administrative, réduirait les coûts de transaction d'au moins **20 millions d'euros** et diminuerait également le temps d'attente des particuliers dans leurs échanges avec l'administration de l'Union.

## **8) Justice et affaires intérieures : Migration et frontières (55 milliards d'euros)**

- Migration légale (22 milliards d'euros)
  - Politique d'asile (22 milliards d'euros)
  - Contrôles aux frontières et politique des visas (10 milliards d'euros)
  - Programmes d'octroi de la citoyenneté et du droit de résidence contre investissement (estimation en cours)
- **Migration légale.** L'un des objectifs de l'Union européenne est d'élaborer une politique d'immigration en vertu de laquelle les ressortissants de pays tiers résidant de manière légale sur son territoire seraient traités de manière équitable et non discriminatoire. Plusieurs lacunes et obstacles persistent néanmoins en raison du manque d'intégration et de mise en œuvre

effective des droits de l'homme et des normes du travail établis aux niveaux international et européen, ainsi que de l'approche sectorielle du cadre juridique de l'Union, qui ne couvre pas tous les ressortissants de pays tiers. De ce fait, les ressortissants de pays tiers résidant de manière légale connaissent alors des taux d'emploi plus faibles, sont souvent surqualifiés, occupent des postes de moindre qualité, perçoivent des salaires plus bas et obtiennent de moins bons résultats à long terme sur le plan de l'intégration. D'après des recherches du Parlement, une action renforcée de l'Union dans le secteur de la migration légale pourrait générer jusqu'à **22 milliards d'euros** de bénéfices par an pour l'économie. Des gains supplémentaires pourraient être réalisés si les législateurs s'attaquaient à la fragmentation des politiques nationales dans ce domaine, laquelle nuit actuellement à la capacité de l'Union dans son ensemble à attirer les travailleurs et les chercheurs dont elle a besoin.

- **Politique d'asile.** À l'heure actuelle, la conception et la mise en œuvre du régime commun d'asile européen et des mesures associées présentent des faiblesses et lacunes structurelles. Ces faiblesses et lacunes montrent la nécessité de traiter certaines questions telles que le respect plus strict des normes et des valeurs européennes et internationales, la baisse de la migration irrégulière à destination de l'Union, la diminution des coûts relatifs à la sécurité et à la surveillance aux frontières, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des procédures de demande d'asile, l'accélération de l'intégration socio-économique des demandeurs d'asile, l'augmentation du taux d'emploi et des recettes fiscales, ainsi que le renforcement de la protection des droits de l'homme dans les pays de retour. Selon des recherches du Parlement européen, les bénéfices économiques découlant de l'adoption de solutions stratégiques dans ces domaines s'élèveraient au minimum à **22,5 milliards d'euros** par an.
- **Contrôles aux frontières et politique des visas.** L'arrivée massive et inattendue de migrants aux frontières extérieures de l'Union en 2015 et en 2016 a mis au jour les insuffisances structurelles des politiques de l'Union en matière de gestion des frontières extérieures. Ces insuffisances ainsi que les préoccupations liées à la sécurité intérieure ont conduit plusieurs États membres de l'espace Schengen à réintroduire temporairement des contrôles aux frontières intérieures. Outre la perte économique qu'induit la fermeture des frontières intérieures (le «coût du non-Schengen» est estimé à au moins 10 milliards d'euros par an), la situation a eu une incidence négative sur les migrants, sur les territoires d'accueil, sur leurs habitants et sur la confiance dans l'Union elle-même. Des recherches du Parlement européen ont évalué à environ 27,5 milliards d'euros par an le coût pour l'économie européenne des accords existants à cet égard. Les bénéfices nets pour l'Union découlant de l'adoption de plusieurs options stratégiques en vue de remédier aux lacunes et aux obstacles recensés s'élèveraient à au moins **10 milliards d'euros** par an (dont 4 milliards d'euros pour le contrôle aux frontières et 6 milliards d'euros pour la politique des visas).
- **Programmes d'octroi de la citoyenneté et du droit de résidence contre investissement.** Plusieurs États membres ont instauré des programmes de citoyenneté ou de résidence par investissement, également connus sous le nom de «passeports dorés» ou de «visas dorés», qui octroient la résidence ou la citoyenneté en échange d'investissements bien définis dans les pays concernés. Dans certains cas, des inquiétudes ont été soulevées quant aux risques de corruption, de blanchiment d'argent et/ou d'évasion ou de fraude fiscales que posent ces programmes, ainsi qu'à la distorsion du marché unique et au préjudice pour l'intégrité de la citoyenneté de l'Union qui pourraient en découler. Un certain nombre d'initiatives de l'Union destinées à accroître la transparence, la responsabilité et l'obligation de vigilance associées à ces régimes sont actuellement en cours d'examen, et les gains économiques potentiels de telles actions pour l'économie de l'Union sont eux aussi à l'étude.



## 9) **Justice et affaires intérieures : Sécurité et droits fondamentaux**

(125 milliards d'euros)

- Lutter contre les violences faites aux femmes (23 milliards d'euros)
- Lutter en faveur de l'égalité de traitement et la non-discrimination (0,5 milliard d'euros)
- Lutter contre la criminalité organisée, la corruption et la cybercriminalité (82 milliards d'euros)
- Coordonner l'action contre le terrorisme (16 milliards d'euros)
- Consolider les droits procéduraux et améliorer les conditions de détention (0,2 milliard d'euros)
- Protéger les données (3 milliards d'euros)

➤ **Lutter contre la violence à l'égard des femmes.** En Europe, entre un quart et un tiers de la totalité des femmes ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles après leur quinzième anniversaire. Or il n'existe pour l'instant aucun instrument juridiquement contraignant qui porte spécifiquement sur les femmes victimes de violence au niveau de l'Union. En conséquence, la prévention de ces infractions, la protection des femmes et des jeunes filles ainsi que l'assistance aux victimes varient fortement. L'Union européenne a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui, une fois ratifiée, sera contraignante à la fois pour l'Union et ses États membres. Selon des recherches du Parlement européen, le coût social et individuel de la violence à l'égard des femmes s'élèverait à environ 230 milliards d'euros par an, en ce compris une perte directe de PIB de quelque 30 milliards d'euros, et le coût d'une utilisation accrue des systèmes de justice pénale et civile évalué à 34 milliards d'euros. Si la violence était réduite de 10 % grâce aux mesures politiques préconisées par le Parlement, les bénéfices pour l'économie seraient d'environ **23 milliards d'euros** par an.

➤ **Égalité de traitement et non-discrimination.** Les notions d'égalité de traitement et de non-discrimination sont les fondements des valeurs sur lesquelles l'Union européenne repose. Toutefois, chaque année, un citoyen de l'Union sur cinq est confronté à une forme ou une autre de discrimination. Au-delà de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes (analysée ci-dessus), la discrimination raciale est répandue et les personnes handicapées ont des difficultés à exercer pleinement leur droit à mener une vie autonome, tandis que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) sont confrontées à de nouvelles vagues de discrimination et à des crimes de haine. En dépit de la législation européenne en vigueur et des actions déjà menées à l'échelle de l'Union, des lacunes et des obstacles considérables persistent en matière d'égalité de traitement, de prévention et de poursuites adéquates en matière de crimes de haine ainsi que d'indemnisation appropriée des victimes au sein de l'Union. Certaines recherches du Parlement européen portent à croire qu'une action renforcée à l'échelle de l'Union aux fins de la résolution de certains problèmes, notamment par la garantie d'une meilleure mise en œuvre de la législation en vigueur, par l'adoption de nouvelles mesures de protection contre la discrimination fondée sur la religion et les croyances, l'orientation sexuelle, le handicap et l'âge, ainsi que par le renforcement des protections contre les crimes haineux contre les personnes LGBT, pourrait générer un gain économique d'environ **527 millions d'euros** par an.

➤ **Lutter contre la criminalité organisée, la corruption et la cybercriminalité:** La criminalité organisée et la corruption se renforcent mutuellement. Les organisations criminelles tendent en effet à faire pencher les règles en leur faveur en corrompant les agents publics. La corruption mine en outre l'état de droit, qui offre dès lors davantage d'occasions aux criminels organisés.

Grâce au développement des technologies modernes, les organisations criminelles ont étendu leurs activités à la cybercriminalité, par exemple à la fraude à la carte bancaire en ligne et à l'extorsion à l'aide de logiciels malveillants. L'absence de mise en œuvre des normes internationales et européennes constitue l'un des principaux obstacles à l'efficacité du combat mené à cet égard par l'Union européenne et ses États membres. Selon le Parlement européen, une approche mieux coordonnée pourrait permettre à l'Europe d'économiser au moins **82 milliards d'euros** par an.

- **Action coordonnée contre le terrorisme.** Le terrorisme reste l'un des défis majeurs auxquels l'Union fait actuellement face. L'Union lutte notamment contre le terrorisme en soutenant diverses mesures et en facilitant la coopération et les échanges entre États, en soutenant les actions qui visent à prévenir la radicalisation et le recrutement, ainsi qu'en s'attaquant au financement du terrorisme et en réglementant la possession et l'acquisition d'armes et d'explosifs, et en modernisant les instruments destinés à renforcer la sécurité aux frontières extérieures de l'Union. Cela inclut la coopération active avec des pays tiers et des organisations internationales. Toutefois, les coûts liés à l'activité terroriste au sein de l'Union représentent toujours **15,9 milliards d'euros** par an. Pallier certaines lacunes et certains obstacles dans la politique de l'Union de lutte contre le terrorisme pourrait également donner lieu à une meilleure prévention des activités terroristes et poursuite de leurs auteurs.
- **Droits procéduraux et conditions de détention.** En dépit d'une coopération et d'une action substantielles au niveau de l'Union, les droits et les conditions de détention des personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction et purgeant une peine dans les États membres ne correspondent toujours pas aux normes internationales et européennes. La législation de l'Union au sujet des droits des suspects se contente d'établir des normes minimales communes. En outre, certains domaines n'ont pas été abordés dans leur intégralité, tels que la détention provisoire, ce qui contribue à la surpopulation des prisons dans un certain nombre d'États membres. Ce phénomène nuit aux détenus et à leur famille, ainsi qu'à la société de manière plus générale. Des recherches du Parlement ont estimé le coût, pour l'économie européenne, de l'application excessive des mesures de détention provisoire à 162 millions d'euros par an, auxquels s'ajoutent 43 millions d'euros en raison de l'utilisation disproportionnée des mandats d'arrêt européens, soit un total de **205 millions d'euros** par an.
- **Protection des données.** La protection des données est un droit fondamental au titre de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. De plus, le règlement général sur la protection des données (RGPD), récemment adopté et couvrant les secteurs public et privé, ainsi que la directive en matière de protection des données dans le domaine répressif, couvrant la coopération policière et judiciaire, ont actualisé les normes de protection des données pour les citoyens de façon cohérente et positive. Il est toutefois toujours possible de clarifier d'avantage et de simplifier les accords relatifs à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques en mettant à jour la législation dans ce domaine. En sus de protéger les droits des citoyens, de potentielles économies de quelque **3,25 milliards d'euros** par an pourraient être envisagées.

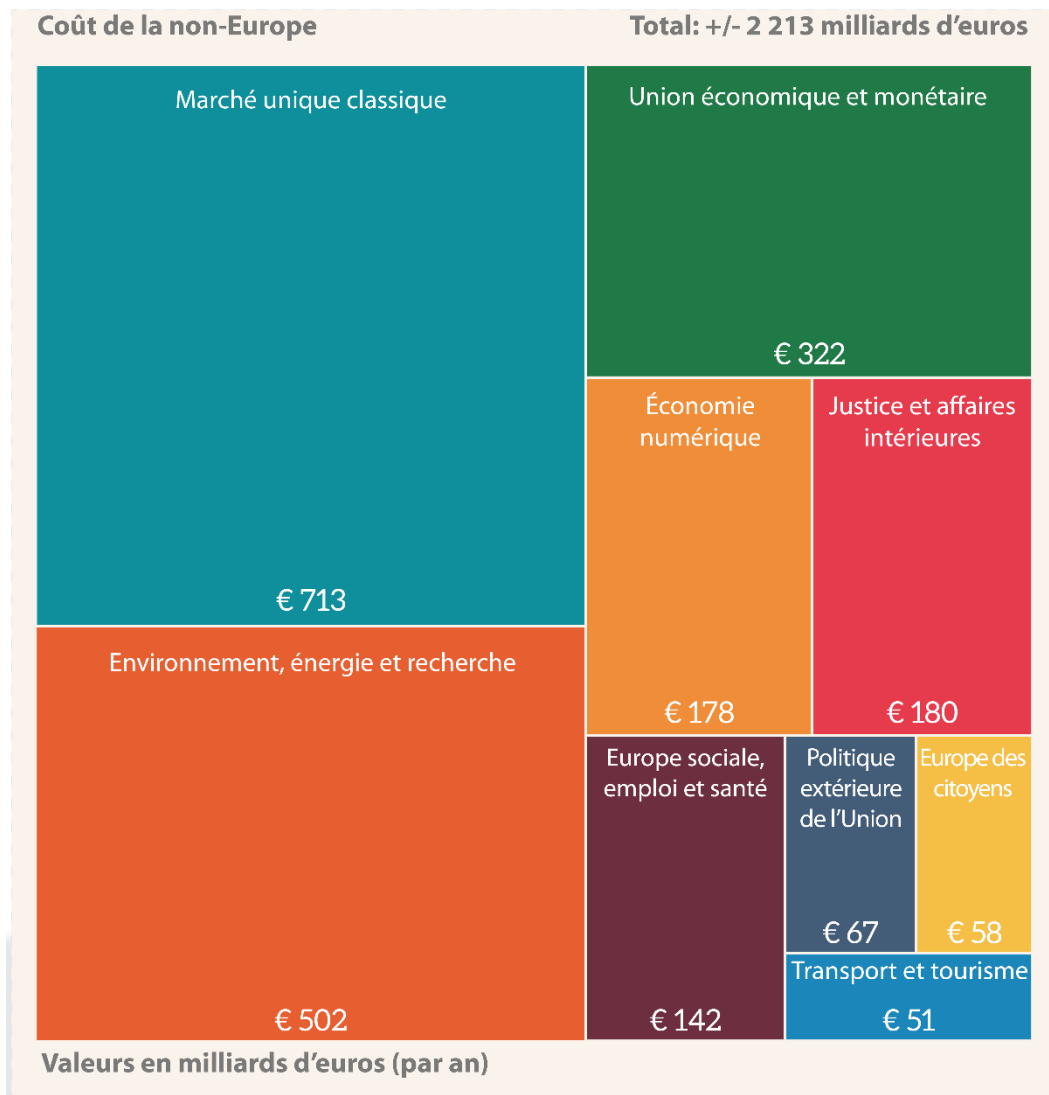
## **10) Politique extérieure de l'Union** (67 milliards d'euros)

- Réduire les redondances dans la politique de sécurité et de défense (22 milliards d'euros)
- Améliorer la coordination des donateurs dans le domaine de la politique de développement (9 milliards d'euros)
- Améliorer la protection consulaire pour les citoyens de l'Union (0,9 milliard d'euros)
- Renforcer le commerce international (35 milliards d'euros)

- **Réduire les redondances dans la politique de sécurité et de défense.** Bien que les États membres de l'Union consacrent collectivement le deuxième plus gros budget au monde à la défense (soit un montant de plus de 220 milliards d'euros par an), la fragmentation des forces armées et de l'achat de matériel militaire, parfois observée dans la non-interopérabilité des équipements, donne lieu à des redondances, alors qu'un renforcement de la coopération permettrait une plus grande efficacité, en particulier si elle était soutenue par une standardisation des équipements et une spécialisation des tâches. D'après les recherches du Parlement, malgré les progrès considérables récemment accomplis dans le domaine et dirigés par l'Union et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), au moins **22 milliards d'euros** de gains d'efficacité pourraient être réalisés chaque année, une vision qui coïncide avec les recherches d'autres entités, comme la fondation Bertlesmann, l'institut McKinsey et l'Institut italien des affaires internationales.
- **Meilleure coordination des donateurs dans la politique de développement.** L'Union européenne et ses États membres représentent collectivement le principal acteur de l'aide mondiale au développement, dépensant 76 milliards d'euros pour l'aide publique au développement. Bien que l'Union ait étroitement participé à la définition des outils et critères d'efficacité de l'aide mondiale, l'existence de trois types d'assistance de l'Union, directement fournie par la Commission européenne et indirectement par le Fonds européen de développement, quoique gérée par la Commission, et bilatéralement par les États membres, peut réduire l'efficacité. Le Parlement européen estime que des gains d'efficacité d'environ **9 milliards d'euros** par an, en ce compris des économies directes et de meilleurs résultats au sein des pays d'accueil, pourraient être obtenus grâce à une meilleure coordination dans ce domaine, notamment par une coordination plus complète des dotations par pays.
- **Une protection consulaire commune pour les citoyens de l'Union améliorée.** Un nombre croissant de citoyens se déplacent, voyagent et travaillent au-delà des frontières de l'Union. Les traités leur confèrent le droit de bénéficier d'une protection diplomatique et consulaire dans les pays où l'État membre dont ils relèvent n'est pas représenté. Une assistance diplomatique renforcée pour ces citoyens pourrait être bénéfique non seulement pour eux, mais aussi pour réduire les dépenses inutiles engendrées par la duplication des services d'assistance. Si certains services diplomatiques prestés à l'heure actuelle par les missions diplomatiques des États membres étaient fournis à l'échelle de l'Union, des économies d'approximativement **860 millions** d'euros pourraient être réalisées.
- **Promouvoir le commerce international.** En terme d'échanges de marchandises et de services, l'Union est la première puissance commerciale au monde. Un commerce international renforcé générerait des gains de prospérité grâce à une spécialisation et à une productivité accrues, et pourrait permettre d'accéder à des ressources rares à l'échelle nationale, ainsi qu'à des technologies et à des innovations produites à l'étranger. En parallèle, l'Union européenne s'efforce de garantir que sa politique commerciale respecte les droits de l'homme ainsi que les normes et les principes en matière de travail, d'environnement, de santé et de sécurité. Les accords commerciaux multilatéraux [Organisation mondiale du commerce (OMC)] et bilatéraux revêtent une grande importance pour l'Union, et ont récemment connu des avancées majeures. La Commission européenne a estimé les bénéfices économiques potentiels des accords de libre-échange dernièrement conclus avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Japon à une somme comprise entre 2,1 milliards et 35 milliards d'euros par an pour l'économie de l'Union. En outre, elle avait évalué à environ 68 milliards d'euros par an le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement qui était en cours de négociation. De même, un nouvel accord commercial de libre-échange conclu entre l'Union et un pays tiers important ou un groupe de pays pourrait raisonnablement générer des bénéfices sur le long terme d'environ **35 milliards** par an.



## Carte du coût de la non-Europe 2019-2024





## Liste des analyses détaillées relatives aux gains économiques potentiels dans 50 domaines d'action de l'Union, à consulter dans la version intégrale de l'étude

MARCHÉ UNIQUE CLASSIQUE	30
1. Compléter le marché unique des marchandises	30
2. Compléter le marché unique des services	35
3. Garantir les droits des consommateurs	42
4. Encourager l'économie collaborative ou l'économie du partage	46
5. S'attaquer à l'évasion fiscale des entreprises	51
6. Lutter contre la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée	55
ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	59
7. Compléter le marché unique numérique	59
8. Favoriser la connectivité internet	66
9. Cybersécurité	72
UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE	77
10. Améliorer la coordination des politiques budgétaires	77
11. Compléter l'union bancaire	82
12. Instaurer un mécanisme commun de garantie des dépôts	87
13. Établir un régime commun d'assurance-chômage	92
14. Construire des marchés financiers plus intégrés	96
15. Proposer un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle	102

---

ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET RECHERCHE	107
16. Lutter contre le changement climatique	107
17. Renforcer la législation relative à la ressource en eau	115
18. Instaurer un marché de l'énergie plus intégré avec une meilleure efficacité énergétique	120
19. Stimuler la recherche et l'innovation	127
20. Développer la robotique et l'intelligence artificielle	132
TRANSPORT ET TOURISME	137
21. Bâtir un espace européen unique des transports	137
22. Développer la politique du tourisme	143
23. Renforcer les droits des passagers	147
24. Manipulation des compteurs kilométriques des véhicules à moteur	151
25. Règles de responsabilité et d'assurance pour les véhicules autonomes	155
EUROPE SOCIALE, EMPLOI ET SANTÉ	158
26. Réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes	158
27. Améliorer l'information et la consultation des travailleurs	164
28. S'attaquer aux inégalités en matière de santé	168
29. Entreprises sociales et sociétés mutuelles	172
EUROPE DES CITOYENS	175
30. Libre circulation des citoyens actifs de l'Union	175
31. Créativité et diversité culturelle	181
32. Activités transfrontières de volontariat	186
33. Protéger les mineurs, les relations familiales et les rapports patrimoniaux	190
34. L'établissement et la mobilité des entreprises	197
35. Coopération judiciaire en matière civile et commerciale	201
36. Droit de procédure administrative de l'Union européenne	204



JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES : MIGRATION ET FRONTIÈRES	207
37. Migration légale	207
38. Politique d'asile	212
39. Contrôles aux frontières et politique des visas	216
40. Programmes d'octroi de la citoyenneté et du droit de résidence contre investissement	221
JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES : SÉCURITÉ ET DROITS FONDAMENTAUX	226
41. Lutter contre les violences faites aux femmes	226
42. Égalité de traitement et non-discrimination	231
43. Lutter contre la criminalité organisée, la corruption et la cybercriminalité	236
44. Action coordonnée contre le terrorisme	241
45. Droits procéduraux et conditions de détention	245
46. Protection des données	250
POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'UNION	255
47. Réduire les redondances dans la politique de sécurité et de défense	255
48. Meilleure coordination des donateurs dans la politique de développement	263
49. Une protection consulaire commune pour les citoyens de l'Union améliorée	268
50. Promouvoir le commerce international	272





---

Le présent document est extrait d'une étude rassemblant les travaux en cours sur un projet à long terme visant à évaluer et à analyser le «coût de la non-Europe» dans plusieurs domaines stratégiques. Conceptualisée par le Parlement européen dans les années 80, cette notion est utilisée dans le présent document pour quantifier les gains d'efficacité qui pourraient être générés dans l'économie européenne actuelle grâce à la mise en œuvre d'une série d'initiatives récemment préconisées par le Parlement, lesquelles vont de l'élargissement et de l'approfondissement du marché unique numérique à une systématisation accrue de la coordination des politiques nationales et européennes en matière de défense ainsi qu'à un renforcement de la coordination aux fins de la lutte contre l'évasion fiscale des entreprises. Les bénéfices sont mesurés principalement en termes de produit intérieur brut (PIB) supplémentaire généré ou d'utilisation plus rationnelle des ressources publiques.

Les résultats indiquent que des gains potentiels de plus de 2 200 milliards d'euros pourraient être réalisés pour l'économie européenne [Europe des Vingt-huit (EU-28)] si les mesures politiques recommandées par le Parlement dans une série de domaines spécifiques venaient à être adoptées par les institutions de l'Union, puis pleinement mises en œuvre au cours de la décennie 2019-2029. Il s'agirait, dans les faits, d'un «dividende » de 2 200 milliards d'euros, représentant une augmentation de quelque 14 % du PIB total de l'Union (ce dernier étant de 15,3 billions d'euros en 2017). L'étude se veut une contribution au débat en cours sur les priorités d'action de l'Union européenne pendant le prochain cycle institutionnel quinquennal, qui couvrira la période 2019-2024.

---

Le présent document est une publication de l'Unité Valeur ajoutée européenne  
EPRS | Service de recherche du Parlement européen

Le présent document est rédigé à l'attention des députés et du personnel du Parlement européen dans le but de les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu de ce document relève de la responsabilité exclusive des auteurs et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.



PE 631.745  
ISBN: 978-92-846-4998-3  
DOI: 10.2861/139979  
CAT: QA-02-19-215-FR-N